



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 112591

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté en Conseil des ministres le 15 juin. Il souhaiterait en connaître les principaux axes.

Texte de la réponse

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger s'articule autour de trois axes principaux. 1. Renforcer le réseau scolaire français homologué actuel : pour permettre à notre réseau de remplir au mieux ses missions, les crédits confiés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) seront maintenus au niveau de 2010 dans le budget triennal 2011-2013 (soit 420 Meuros par an sur le programme budgétaire 185). Le ministère des affaires étrangères et européennes veillera également au financement adéquat de l'aide à l'accès à la scolarité (bourses et prise en charge sur le programme budgétaire 151). Un plan d'orientation stratégique et un contrat d'objectifs entre l'AEFE, établissement public, et l'État ont été approuvés en conseil d'administration de l'agence le 19 mai 2010 pour le premier et le 25 novembre 2010 pour le second. 2. Mieux piloter notre politique scolaire à l'étranger : un outil d'aide à la décision, sous la forme d'une cartographie de l'enseignement français à l'étranger, réunira les données chiffrées et objectives sur le réseau scolaire existant, en les croisant avec des données consulaires (population française), les présentera en évolution et fera état des problématiques particulières de chaque pays. Un Haut Conseil de l'enseignement français à l'étranger est créé qui réunira tous les partenaires français et également les acteurs étrangers de notre politique scolaire. Enfin, un comité de dialogue stratégique entre le ministère des affaires étrangères et européennes et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sera institué pour permettre aux deux ministères de mieux coordonner leurs actions. 3. Créer de nouveaux instruments pour notre présence éducative dans le monde : en marge de l'enseignement français homologué, le ministère des affaires étrangères et européennes et le ministère de l'éducation nationale ont décidé de la création d'un outil d'identification des meilleurs établissements qui s'inscrivent dans une démarche de rapprochement avec les critères qualité du système éducatif français. Le label distinguera les établissements étrangers d'excellence (publics et privés) qui proposent à leurs élèves, dans le cadre de leurs systèmes éducatifs nationaux, un enseignement bilingue de grande qualité dans un environnement adéquat. D'autres actions prioritaires seront également mises en oeuvre : développer les filières bilingues francophones et les sections européennes et internationales implantées dans les systèmes éducatifs étrangers ; poursuivre le développement du programme « Français langue maternelle » (FLAM) qui permet aux communautés françaises éloignées d'un lycée français de maintenir pour leurs enfants un lien avec l'éducation française ; recourir plus systématiquement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à travers les ressources pédagogiques proposées par le Centre national d'enseignement à distance (CNED) et par TV5Monde (WebTVJeunesse) ; appuyer le développement international du programme de rénovation des sciences à l'école « La Main à la pâte », en partenariat avec l'Académie des sciences. La France doit aussi valoriser le formidable potentiel de nos élèves étrangers à la fin de leur scolarité secondaire. Parallèlement aux programmes de bourses « Excellence » et « Major » qui permettent aux bacheliers étrangers

les plus brillants d'intégrer les meilleurs établissements supérieurs en France, la France proposera aux meilleurs élèves formés dans nos lycées à l'étranger d'intégrer, dans leur pays, des filières universitaires francophones ou des formations bidualmantes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112591

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6707

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13035